

CONDITIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE de la société CREALU OI applicables à compter du 12/12/2019
CREALU OI : SARL au capital de 8 000 € dont le siège social est 224 rue des argonautes 97 434 la saline les bains
N° de Siren : 792 609 661 immatriculé au RCS de SAINT DENIS

Définitions

CREALU OI : société de vente d'abris climatiques, pergolas et auvents

Bulletin de parrainage : formulaire que le parrain doit utiliser pour procéder au parrainage d'un parrainé, mis à disposition sur le site Internet www.crealu.re

Parrainage : transmission des coordonnées d'un parrainé par un Parrain sur un Bulletin de Parrainage. La signature par le Filleul d'un bon de commande et après encaissement d'un acompte permet l'obtention de gains pour le Parrain.

Parrain : toute personne physique majeure qui recommande un membre de son entourage à CREALU OI.

Filleul : toute personne physique majeure qui est mise en contact avec CREALU OI en vue de la commercialisation d'un abris climatique suite aux recommandations d'un Parrain **sous réserve qu'il ne soit pas déjà identifié dans les bases de données de CREALU OI**. Le Parrainage ne peut être rétroactif. La participation au Parrainage est Gratuite.

Un Parrain peut parrainer plusieurs filleuls, dans la limite de 3 parrainages par mois, soit 36 parrainages par an

Un filleul ne peut être parrainé que par un seul Parrain. Dans l'hypothèse d'un double parrainage d'un même Filleul, sera considéré comme Parrain la personne ayant communiqué le premier les coordonnées du Filleul, la date d'enregistrement du formulaire sur le site Internet CREALU.RE faisant foi.

Gains du parrainage

Pour chaque parrainage, un chèque de 150€ sera délivré. Ce chèque sera envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception ou remis en mains propres contre décharge. CREALU OI conservera une trace de l'envoi ou de la remise du chèque.

Une remise exceptionnelle de 7% est attribuée au filleul. Cette remise est non cumulable avec une offre promotionnelle.

Réalisation du parrainage

Pour que le Parrainage soit enregistré : Le Parrain doit compléter tous les champs du formulaire web de parrainage sur le site www.crealu.re et cocher la case « conditions générales de Parrainage, lu et approuvé »

Le Parrain doit s'assurer de l'accord de la personne parrainée pour la transmission de ses coordonnées.

Dès validation du formulaire web, CREALU OI contactera le filleul afin de lui proposer une étude technique gratuite de son projet. Suite à un Parrainage et en cas signature d'un bon de commande par le Filleul, dès encaissement d'un acompte, le Parrain recevra sous 30 jours le chèque d'une valeur de 150 €. De son côté, le filleul avant signature se verra offrir une remise de 7% (hors offre promotionnelle).

Obligation et responsabilité du participant

Toute souscription au présent Parrainage équivaut de plein droit à accepter sans réserve les présentes conditions générales. Les Participants s'engagent à ne pas faire une utilisation frauduleuse, détournée ou mal intentionnée du Parrainage préjudiciable à l'image de CREALU OI. Le parrain et le filleul reconnaissent et acceptent assumer l'entière responsabilité du contenu des éléments transmis dans le cadre du Parrainage.

Le parrain et le filleul s'interdisent de reproduire, copier, vendre, revendre ou exploiter dans un but commercial tout ou partie du Parrainage ou tout droit d'accès au Parrainage.

Toute utilisation frauduleuse des gains du Parrainage ou contraire aux présentes conditions générales ainsi que tout procédé ou manœuvre ayant pour objet l'obtention des gains liés au Parrainage sans que soient intégralement respectées les présentes conditions générales entraînera l'annulation des gains ainsi obtenus et l'annulation du Parrainage.

Modifications

La société CREALU OI se réserve le droit, à tout moment, de modifier, interrompre temporairement ou définitivement tout ou partie du Parrainage. CREALU OI pourra également à tout moment modifier la nature des gains attribués.

Sauf cas de force majeure, une information sera faite préalablement.

Ces changements seront communiqués sur www.crealu.re ou par tout autre moyen d'information approprié dans un délai raisonnable, toutefois certains changements pourront avoir un effet immédiat, dans ce cas la société CREALU OI avertira le parrain et le parrainé dès que possible.

Au moment de la modification ou de la suspension du Parrainage, les Parrainages déjà réalisés seront toutefois réglés conformément aux précédentes conditions générales en vigueur au moment de la réalisation de ces Parrainages.

La société CREALU OI ne pourra être tenue responsable pour toute modification, suspension ou interruption du Parrainage. Les parrains et les filleuls ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Loi Informatique et Libertés

Les données nominatives recueillies dans le cadre de cette opération sont traitées conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Tout participant dispose, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux données le concernant. Toute demande d'accès, rectification ou opposition doit être adressée à : CREALU OI – 224 rue des Argonautes, 97 434 la Saline les bains

Interprétation – litiges

Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales était tenue pour nulle, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations des présentes conditions générales. Les conditions sont soumises à la loi française.

Utilisation du nom du parrain

Le fait d'accepter de participer à ce jeu, constitue pour le Parrain un accord pour utiliser son nom et ses coordonnées pour toute opération promotionnelle liée à la présente action sans que ceci ne lui donne droit à une quelconque rémunération ou avantage.

Fin du parrainage

La société CREALU OI pourra mettre fin à tout moment à cette offre de parrainage sans toutefois pouvoir se soustraire de ses engagements déjà signés avec des apporteurs d'affaires.